

## LES JOURNEES DE SEPTEMBRE 1830 A MONS

par

Patrick LEFEVRE

Aspirant au F.N.R.S.

---

On peut distinguer quatre phases dans les événements d'août-septembre 1830 à Mons (1). La première, qui correspond à une si-

(1) Nous avons déjà relaté ces événements dans le cadre d'une narration chronologique, dépourvue de tout essai d'explication (P. LEFEVRE, "La révolution de 1830 à Mons", *Revue belge d'Histoire militaire*, XXIII, 1979, 3, pp. 199-218; XXIII, 1979, 4, pp. 323-344 et XXIII, 1980, 5, pp. 441-446.) A la lumière de nouveaux documents, nous nous attachons ici à présenter une synthèse et une analyse des "journées de septembre" à Mons. Le sujet, que nous abordons, méritait d'être réétudié. S'il avait été déjà traité, sur le plan général, de manière souvent magistrale, par R. DEMOULIN et E. WITTE (R. DEMOULIN, *Les journées de septembre 1830 à Bruxelles et en province. Etude critique d'après les sources*, Liège-Paris, 1934 et E. WITTE, *Politieke machtsstrijd in en om de voornaamste Belgische steden (1830-1848)*, Bruxelles, 1973), l'essentiel de la bibliographie se limitait à l'échelon local à l'opuscule de Charles Rousselle (Ch. ROUSSELLE, *Mons pendant la révolution de 1830*, Bruxelles, 1882), travail par ailleurs sans grand intérêt, l'auteur s'étant le plus souvent contenté de reproduire — sans l'indiquer — de larges passages du registre des procès-verbaux du Conseil de Régence de Mons. Nous ne prétendons pas avoir épuisé la totalité de la documentation existante. Aux Archives de l'Etat à Mons (AEM), nous avons consulté les registres des procès-verbaux du Conseil de Régence de Mons; une recherche analogue aurait pu être entreprise dans les registres des autres communes hennuyères, ayant déposé leurs archives au dépôt montois des Archives de l'Etat. Aux Archives Générales du Royaume (AGR), nous avons dépouillé avec bonheur différents dossiers des Fonds Société Générale et Chambre de commerce; au Musée royal de l'Armée à Bruxelles (MRA), différents documents relatifs au Lieutenant Deladrière (nos. 0-25) et un registre contenant les copies de lettres envoyées par un négociant montois lors des événements. Si nous n'avons pas eu l'occasion de

tuation que l'on pourrait qualifier de normale, s'étend jusqu'au 26 août 1830 : la crise économique et sociale naissante n'a pas encore provoqué l'inquiétude de la bourgeoisie locale et celle-ci ne songe nullement à quitter le terrain de la légalité. On constate, il est vrai, une certaine agitation à l'annonce de la révolution parisienne de juillet, mais il ne s'agit ici que d'un simple mouvement de curiosité, provoqué en partie par l'arrêt sur la Grand'Place des diligences en provenance de France (2). Les seules autorités, qui s'émeuvent quelque peu des événements français, sont les responsables militaires, qui, dans l'éventualité d'une agression étrangère, s'attachent dans le courant du mois d'août à renforcer la forteresse (3).

consulter les importantes archives de La Haye, nous y avons cependant eu accès de manière indirecte, grâce aux différents répertoires de sources existants (A. SMITS, "Instructies en rapporten van Gouverneurs uit 1830", *Bijdragen en mededelingen van het historisch genootschap gevestigd te Utrecht*, Utrecht, 1949, LXVII, pp. 296-323; C. GERRETSON, *Muiterij en scheuring*, Anvers, 1936; H.T. COLENBRANDER, *Gedenkstukken der Algemene geschiedenis van Nederland van 1795 tot 1840*, La Haye, 1917-1921, 9e série, v. 2 et 10e série, v.4). Divers travaux hollandais, concernant essentiellement les aspects militaires des événements (W. STARING, "De overgave van Mons in 1830", *Militaire Gids*, 1893, pp. 95-125; "De verdediging der poort van Nimy te Mons in 1830", *Militaire Spectator*, 1862, pp. 27-28), les mémoires de N.J. Descamps (dans C. BUFFIN, *Mémoires et documents inédits sur la révolution belge et la campagne des dix jours (1830-1831)*, Bruxelles, 1912, t. 2, pp. 500 et ss.), de F. Chazal (dans C. BUFFIN, *op.cit.*, t. 1, pp. 125-127), et d'A. Gendebien (Alexandre Gendebien publia ses souvenirs en 1867 dans le journal *La Liberté* (sous la dénomination "Aperçu que j'ai pris à la révolution de 1830"); ils furent reproduits en 1930 dans J. GARSOU, *Alexandre Gendebien. Sa vie, ses mémoires*, Bruxelles, 1930, pp. 198-460), et la collection de l'*Observateur du Hainaut* (voyez au sujet de ce journal : P. LEFEVRE, *Répertoire des journaux et périodiques de l'arrondissement de Mons 1786-1940*, Louvain-Paris, 1980, pp. 288-290 (Cahiers C.I.H.C.) nous ont également été très utiles.

(2) Voir à ce sujet l'*Observateur du Hainaut*, 1.8.1830 et 4.8.1830 et le rapport du Gouverneur de la Province F. de Macar au Gouvernement de La Haye le 3 août 1830 (dans A. SMITS, *art.cit.*, pp. 299-300).

(3) La forteresse de Mons a en 1830 une importance stratégique incontestable. Largement transformée entre 1816 et 1822, équipée en casernes et en magasins modernes, elle contrôle non seulement la route de Bruxelles à Paris (par Soignies et Valenciennes) mais aussi les axes routiers Mons-Ath (par Lens), Mons-Binche et Mons-Chimay, et est le point d'aboutissement du canal Mons-Condé. Sa garnison se compose d'un régiment d'infanterie, de cinq compagnies d'artillerie et de quelques unités de génie. Les effectifs prévus sont d'environ 2000 hommes. En juillet 1830, un bataillon d'infanterie est parti pour Bruxelles, à l'occasion de l'exposition commerciale; il ne revient à Mons que le 6 septembre. Au sujet de la place-forte de Mons, voir : Ch. PIERARD, "Centenaire de la démolition de la dernière enceinte fortifiée de Mons 1861-1961", *Bulletin du Crédit communal*

La situation socio-économique ne manque cependant pas de gravité. En raison des événements de France notamment, les exportations de houille boraine, en direction de ce pays, se ralentissent progressivement dans le courant du mois d'août, provoquant une diminution de l'extraction, et conséquemment un chômage partiel des ouvriers mineurs. Au Couchant de Mons en effet, les patrons charbonniers ne licencient pas en cas de crise leurs travailleurs, mais diminuent progressivement le nombre de journées prestées hebdomadairement par ceux-ci. Parallèlement, ce système a pour conséquence de provoquer une diminution du montant journalier des salaires des ouvriers mineurs, l'offre de main d'oeuvre dépassant largement la demande. Ces diminutions du nombre de journées prestées hebdomadairement, et du montant journalier des salaires, débouchent inévitablement sur une réduction très sensible des revenus financiers des familles ouvrières (4). Or, les produits agricoles sont chers en ce mois

de Belgique, LVIII, 1961, pp. 125-129 et H. DELANNEY, "L'ancienne place-forte de Mons", *Annales du Cercle archéologique de Mons*, LXII, 1950-1953, pp. 161-180. Notons enfin que Mlle. PIERARD prépare un important article, relatif à la place-forte de Mons, pour la *Revue belge d'Histoire militaire*. Au sujet de la garnison de cette forteresse en 1830, voir : L. LECLEIR, *L'infanterie. Filiations et traditions*, Bruxelles, 1973, pp. 24-25 et E. WITTE, *op.cit.*, pp. 30-33. Au sujet des préparatifs militaires de juillet 1830, voir l'intéressante lettre adressée par le Prince Frédéric à son père, le 18 août 1830 (dans C. GERRETSON, *op.cit.*, pp. 129-130 et P. LEFEVRE, *La révolution...*, p. 200). Ces mesures militaires : des ordres sont donnés "de tous préparer dans les arsenaux pour pouvoir armer au premier ordre les remparts, pour se défendre contre une brusque attaque et pour confectionner les munitions nécessaires à cette fin"; les postes militaires des portes de la ville sont doublés et celles-ci sont désormais fermées à 22 heures. Le Prince Frédéric insiste surtout auprès du Roi pour obtenir une augmentation des effectifs de la garnison.

(4) Le professeur Demoulin évoque à plusieurs reprises les malheurs de la classe ouvrière (*op.cit.*, pp. 91-92 et p. 175); il se refuse à voir dans sa participation aux événements des motivations matérielles ("C'est une insurrection nationale, non un soulèvement social. Si le peuple, qui criait famine, avait été poussé par des préoccupations matérielles, s'il n'avait pas eu la haine des Hollandais, il aurait profité des journées (du 19 au 22 septembre) pour se jeter sur les propriétés des bourgeois et des riches. Il n'en a rien fait ... Les mineurs, les verriers..., les journaliers, s'ils avaient répondu à l'appel de la faim et au désir d'assouvir des ressentiments de classe, n'auraient pas gagné Bruxelles, conduits par leurs patrons, pour satisfaire leurs appétits. Ils l'auraient fait sur place, en pillant les demeures patriciennes" (*op.cit.*, pp. 261 et ss.)) C'est négliger — mais c'est un avis personnel — l'attrait de soldes en période de crise et l'encadrement de ces éléments populaires par des bourgeois "radicaux".

d'août 1830. Les récoltes de 1829 et de 1830 ont été désastreuses et les lois restrictives à la libre importation des grains, introduites par Guillaume Ier pour calmer les agriculteurs mécontents, contribuent à la cherté des denrées agricoles (5). A Mons, le maintien du droit d'abatage comme taxe communale ajoute encore à la misère des classes populaires (6).

Pour le paiement de leurs ouvriers, les sociétés houillères sont d'autre part complètement dépendantes à l'égard de la Société Générale. Les patrons charbonniers ne conservent dans leurs bureaux que fort peu d'argent, recevant chaque semaine des banquiers locaux les sommes nécessaires à la distribution des salaires, aux dépenses courantes d'exploitation et aux avances à faire aux bateliers pour les expéditions de houille. Ces banquiers locaux ne sont en fait que des intermédiaires, puisqu'ils s'empressent de réescompter les effets, remis par les exploitants charbonniers, auprès de la Société Générale, seul établissement financier d'envergure à l'époque hollandaise. La moindre interruption dans l'envoi des fonds de Bruxelles à Mons peut donc avoir les conséquences les plus graves, car, privés de leurs ressources habituelles, les patrons charbonniers ont pour seul expédient de licencier leur personnel, provoquant ainsi un chômage général, qui ne peut que déboucher sur des actes de désespoir (7).

(5) Cette lettre, adressée par la Chambre de Commerce de Mons à la Commission d'agriculture, d'industrie et de commerce, le 9 février 1834 (AGR, *Chambres de commerce*, 610), est selon nous significative : "...De 1820 à 1825, le bas prix des grains avait tellement fait décroître le prix des produits des terres que l'on vit le découragement s'emparer de nos cultivateurs. Ce ne fut qu'après un état de malaise dans les campagnes et par des sollicitations réitérées, que le Roi Guillaume crut devoir proposer une loi protectrice et mettre une restriction à la libre importation des grains..."

(6) Cette taxe communale sur l'abatage du bétail fut supprimée par la Régence le 8 septembre 1830 : "...Le peuple a exigé avec menaces que le prix de la viande soit baissé et les bouchers déclarent refuser de s'exposer à causer un soulèvement, dont ils seraient les premières victimes...". AEM, *Registre des procès-verbaux des réunions du Conseil de Régence de Mons*, 6.9.1830.

(7) Voir notamment la lettre adressée par Frédéric Corbisier à la direction de la Société de Commerce, le 5 janvier 1839 (AGR, *Société Générale*, 3209). La thèse de doctorat que Madame J. Rassel-Lebrun, assistante à l'Université de l'Etat à Mons, prépare sur les banquiers montois, ne manquera pas d'être éclairante à ce sujet. En 1830, à l'exception de la Société Générale, l'activité bancaire est exercée par des "banquiers" privés, payant patente à titre personnel. G. Kurgan note : "... Le code de commerce prévoit certes la possibilité de constituer divers types de sociétés, et en particulier la société anonyme, mais les dispositions particulières qui régissent cette dernière, notamment la nécessité d'une au-

Entre le 26 et le 31 août 1830, la conjugaison de deux nouvelles va provoquer la panique de la bourgeoisie montoise. L'annonce, dès le 26 après-midi, des événements de Bruxelles (8) met en évidence le caractère explosif de la situation sociale. On le sait, la manifestation, partie le 25 août au soir du théâtre de la Monnaie, a rapidement tourné en émeute, en pillage et en saccage d'usines. On apprend également que les fonds, que la Société Générale devait envoyer à Mons à la fin du mois d'août, ne sont toujours pas arrivés et nombreux sont ceux qui interprètent cette nouvelle comme l'annonce de la décision de la banque d'interrompre ses opérations d'escompte (9).

torisation gouvernementale, témoignent la méfiance qu'elle inspire au législateur. Tout en reconnaissant son utilité pour la collecte des capitaux nécessaires à de grandes entreprises, il redoute les risques qu'elle peut faire courir au crédit public." G. KURGAN-VAN HENTENRYK, "Le statut juridique des banques et des agents de change en Belgique avant les réformes de 1934-1935", *Financieuzen in België 1830-1980, Revue de la Banque, Bank- en Financieuzen*, 1980, numéro spécial, p. 18. Voir aussi : G. KURGAN-VAN HENTENRYK, "Banques et entreprises", *La Wallonie, le pays et les hommes*, Bruxelles, 1976, pp. 27-29; J. RASSEL-LEBRUN, "La faillite d'Isidore Warocqué, banquier montois au début du XIXe siècle", *Revue belge d'Histoire contemporaine*, IV, 1973, 3-4, pp. 429-471; J. RASSEL-LEBRUN, "La créance de la Société Générale sur la Société du Canal de la Sambre belge", *Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, LXXXVI, 1975, pp. 41-46; B.S. CHLEPNER, *La Banque en Belgique*, Bruxelles, 1926; B.S. CHLEPNER, *Le marché financier belge depuis cent ans*, Bruxelles, 1930.

(8) *Observateur du Hainaut*, 29.8.1830, "Rapport du Gouverneur de la Province au Gouvernement central. 26.8.1810", dans A. SMITS, *op.cit.*, pp. 300-301; Témoignages de N.J. Descamps (dans C. BUFFIN, *op.cit.*, t. 2, p. 500) et d'A. Gendebien (dans J. GARSOU, *op.cit.*, p. 204); W. STARING, *art.cit.*, pp. 97-98; voir aussi, R. DEMOULIN, *op.cit.*, pp. 91-92 et p. 175).

(9) Un groupe de négociants et d'industriels montois adresse, le 1er septembre, la lettre suivante au Gouverneur de la Province (AGR, *Société Générale*, 1947) : "...La suppression de l'escompte à la succursale de la Société Générale inspire aux négociants et aux extracteurs des houillères des environs de Mons des craintes sérieuses. Il est d'une indispensable nécessité qu'une partie (des effets) soit réalisée en numéraire. (Leur) négociation à des banques particulières est absolument impossible. Fermer aujourd'hui la caisse de la Société Générale amènerait subitement une stagnation complète dans les travaux et laisserait sans ouvrage et sans pain une immense population. Il est important de donner à cette classe de la population des occupations continues, qui, dans ces moments d'inquiétude, ne seraient certainement pas interrompues sans danger pour la sûreté publique". La Chambre de Commerce de Mons s'adresse également au Gouverneur de la Province, le 1er septembre (AGR, *Société Générale*, 1947) : "... Ne fût-elle que momentanée, la suspension (est) funeste et calamiteuse. Dans ce moment, où il s'agit de retenir les ouvriers au travail et de ne laisser tarir aucune source de cir-

A Bruxelles, les forces militaires s'étant gardées d'intervenir, c'est la bourgeoisie qui, après avoir exigé et obtenu des armes, a rétabli l'ordre. S'inspirant de l'exemple bruxellois, la bourgeoisie montoise décide, en présence de la détérioration du climat social, détérioration qu'elle considère comme dramatique, de ne pas attendre les événements : elle conclut dès le 27 août avec les autorités représentant le pouvoir central une sorte de compromis, par lequel elle s'engage, en échange de l'obtention d'armes, à assurer simultanément la défense des propriétés et le maintien de la bourgeoisie dans la légalité. Le Gouverneur civil (10) et les responsables militaires (11), heu-

culatation parmi cette masse, cette suspension entraînerait des malheurs publics et viendrait infailliblement renverser la tranquillité et l'ordre, que les efforts inouïs de nos industriels sont parvenus à maintenir jusqu'à présent. Pour ne parler ici que des ouvriers qui, au nombre de 60.000, forment la population des villages houillers qui nous environnent, on ne peut se figurer qu'avec une angoisse inexprimable ce qui devrait nécessairement arriver, au milieu de la grande agitation actuelle, s'ils venaient à se trouver sans pain. Alors, cette population, sans ressources, serait amenée irrésistiblement aux plus grands excès."

Le Gouverneur de la Province partage l'inquiétude générale. Il écrit à La Haye, le 29 août et le 1er septembre (dans A. SMITS, *art.cit.*, pp. 301-309) : "...Si cela continue, (les exploitants) vont être obligés de renvoyer leurs ouvriers, ce qui livrerait à la misère 50.000 personnes, connues pour leur défaut de moralité et qui sous le nom de Borains inspirent la terreur à Mons... On parlait de feu. Dans une ville de 22.000 âmes entourée de magasins remplis d'une quantité considérable, on devait avoir quelques inquiétudes"

(10) Ferdinand de Macar (1785-1866). Après une carrière de juriste sous les régimes français et hollandais, de Macar est gouverneur de la province du Hainaut de 1828 à 1830. Beau-frère de Meeus, Gouverneur de la Société Générale, il réapparaît après un bref exil en France dans le milieu des affaires comme administrateur de diverses sociétés (charbonnages de Lodelinsart et de Mambourg et Bellevue, Hauts Fourneaux du Luxembourg, Banque foncière vers 1835-1837). Après avoir été sénateur de l'arrondissement de Nivelles de 1839 à 1847, il est Gouverneur de la province de Liège de 1847 à 1863. M.-A. PARIDAENS, *Le rôle politique des gouverneurs de province et des commissaires d'arrondissement de 1830 à 1878*, Mémoire de licence ULB, 1974-1975, t. II, pp. 104-105; M. RYCKX d'HUISNACHT, *Répertoire de la presse de l'arrondissement de Nivelles au XIXe siècle*, Louvain-Paris 1971, p. 24 et p. 154 (Cahiers C.I.H.C.).

(11) Le Général Duvivier, commandant militaire de la province, et le Colonel Duvivier, commandant de la place-forte de Mons, sont montois et ont des liens étroits avec la bourgeoisie montoise (Le Général Duvivier est notamment le beau-frère d'Alexandre Gendebien). Au sujet des frères Duvivier, voir : A. DUCHESNE, "Une famille montoise de militaires : les frères Duvivier", *Carnet de la Fourragère*, X, 1953, 8, pp. 628-650 et XI, 1954, 2, pp. 20-67.

reux d'être débarrassés de ces missions de police et de pouvoir ainsi concentrer leurs efforts sur la défense militaire de la forteresse, acceptent sans difficultés d'armer la bourgeoisie, et s'engagent à ne pas intervenir, aussi longtemps que l'ordre social et la légalité ne seront pas menacés (12).

C'est cette existence, à partir du 28 août 1830, de deux pouvoirs armés, aux tâches distinctes et bien définies, qui caractérise à Mons la seconde phase des événements de septembre : un des deux pouvoirs représente la bourgeoisie locale; l'autre est délégué par le pouvoir central. Cette seconde phase est relativement longue, puisqu'elle dure jusqu'au 20 septembre, soit plus de trois semaines.

(12) Le Gouverneur de la province écrit le 29 août au Gouvernement de La Haye (dans A. SMITS, *art.cit.*, pp.301-302) : "...Le mouvement populaire paraît actuellement comprimé, mais sans l'armement de la bourgeoisie, il est hors de doute qu'il aurait pu causer de grands malheurs...". L'exemple bruxellois dut évidemment jouer : si à Bruxelles l'armée avait accepté de confier le maintien de l'ordre à la bourgeoisie, pourquoi adopter une attitude différente à Mons ? L'élément déterminant fut cependant la faiblesse de la garnison de Mons. Si ses effectifs s'élevaient à 2000 hommes appuyés par de l'artillerie, elle n'était pas moins constituée essentiellement de miliciens, originaires de la région et réunis pour une période limitée. F. de Macar écrit le 30 août (dans A. SMITS, *art. cit.*, pp. 301-302) : "... La plupart des hommes qui composent la garnison sont du pays même, (et on) ne pourrait compter sur eux longtemps s'il s'agissait d'agir contre leurs concitoyens". Le 21 septembre (dans A. SMITS, *art.cit.*, pp. 320-321), il est plus explicite encore : "...On doit se méfier des défections. C'est le motif qui avait paralysé les généraux, qui à diverses reprises m'avaient toujours manifesté cette appréhension..."

Quelques citations illustrant le contenu de ce compromis : "...Nous travaillerons toujours à maintenir le bon accord, qui existe entre les autorités civiles et militaires..." (A.E.M., *Registre des procès-verbaux des réunions du Conseil de Régence de Mons*, Conseil de Régence à F. de Macar, 31.8.1830, "...Les autorités militaires proposèrent à la Régence de Mons des mesures pour assurer le maintien de l'ordre... On estimait ne pas devoir faire appel aux militaires" (W. STARING, *art.cit.*, p. 98; nous traduisons); "...Partout les bourgeois s'arment avec célérité. 6000 fusils ont été distribués... Le commandant de place, sur les instances de la Régence, a dû les distribuer" (F. de Macar au Gouvernement de La Haye, 28.8.1830, dans A. SMITS, *art.cit.*, pp. 300-301); "... N'oublions pas que les (militaires) eux-mêmes nous ont fourni des armes pour repousser les ennemis de l'ordre et du repos". (*L'Observateur du Hainaut*, 31.8.1830); "Les armes, qui vous ont été distribuées, vous les emploierez uniquement à garantir la paix et la tranquillité publique... et à sauver vos biens et vos familles" (A.E.M., *Registre des procès-verbaux des réunions du Conseil de Régence*, Conseil de Régence à la population montoise, 1.9.1830; texte publié par *l'Observateur du Hainaut*, le 2.9.1830).

Ces deux pouvoirs unissent tout d'abord leurs efforts pour écarter la menace sociale. Des démarches sont entreprises auprès de la direction de la Société Générale, aussi bien par des représentants de la bourgeoisie locale que par le Gouverneur civil de la province (13). Les craintes sont de ce côté rapidement dissipées, la succursale montoise de la banque recevant au début de septembre les fonds promis; leur envoi n'avait été que retardé par les événements de Bruxelles (14). Par contre — et ici les démarches de F. de Macar s'avèreront inutiles (15) — la Société Générale a décidé de réduire de 20% les opérations d'escompte de la place de Mons, et de ne plus traiter à l'avenir qu'avec les exploitants non en retard de remboursement (16). Si la situation reste inquiétante, les patrons charbonniers ne sont donc pas acculés, à court terme, à licencier leur personnel.

(13) F. de Macar écrit au Gouvernement de La Haye, le 1er septembre (A. SMITS, *art.cit.*, p. 309) : "...Il est d'une absolue nécessité que la Société Générale continue ses opérations et qu'il n'y ait aucune interruption dans les escomptes"; il écrit le même jour à la direction de la Société Générale : "...L'intérêt de la sécurité publique me détermine à vous informer qu'il est de toute urgence que les opérations (d'escompte) continuent. La restriction est sur le point d'attirer de grands malheurs sur l'arrondissement de Mons. (Vous sentirez) à quel danger (vous exposez) la chose publique, si une population de 50.000 individus, redoutée par ses moeurs et une tendance aux désordres, était forcée par le défaut de travail à se livrer au brigandage pour trouver des moyens de subsistance" (AGR, *Société Générale*, 1497).

(14) Voir à ce sujet la correspondance échangée entre F. de Macar et la Société Générale au début de septembre (AGR, *Société Générale*, 1497).

(15) Cfr. note 14.

(16) La direction de la Société Générale à F. de Macar, 9 septembre 1830 (AGR, *Société Générale*, 1497); "...La direction doit avant tout considérer la position de la société et ses responsabilités envers les actionnaires. Depuis longtemps, les escomptes de la succursale de Mons avaient été portés à une telle hauteur, que la direction a dû prévoir la nécessité de ne pas au moins leur laisser dépasser ce taux déjà si énorme. Elle a été obligée d'écarter une légère partie des escomptes présentés en dernier lieu par cette succursale, sans toutefois refuser le renouvellement des effets qui avaient été admis antérieurement. En admettant depuis si longtemps et d'une manière aussi large les escomptes présentés en dernier lieu par cette succursale, sans toutefois refuser le renouvellement des effets qui avaient été admis antérieurement. En admettant depuis si longtemps et d'une manière aussi large les escomptes présentés par la succursale de Mons, la première condition a été la confiance de la direction dans les valeurs proposées. La direction ne peut vous dissimuler que l'opinion, qu'elle a eu en prenant ce papier de la solidité des signatures, est ébranlée. La direction vous prie de faire sentir au commerce de Mons, combien il importe au maintien de son crédit auprès de la Société Générale, de prendre les mesures nécessaires pour que tous les effets escomptés soient acquittés à mesure de leur échéance."



Le mécontentement social, qui subsiste, doit néanmoins être contenu. Nombreux sont les indigents, qui errent dans la ville à la fin du mois d'août (17) et les autorités prennent diverses mesures pour rendre inoffensifs les ouvriers inactifs. Le génie militaire, pour les occuper, procède à divers travaux de réfection aux remparts, et la Régence prend des mesures policières : établissement d'un couvre-feu, interdiction des attroupements de plus de cinq personnes, suppression des secours du bureau de bienfaisance, voire même distribution de peines de prison et d'amendes aux contrevenants (18).

Les autorités disposent d'ailleurs des forces armées nécessaires pour juguler la moindre "étincelle" sociale : le 28 août au matin, la bourgeoisie montoise a été armée et organisée en une garde, forte d'environ 800 hommes, dont plusieurs dizaines de cavaliers. Si celle-ci est autonome et soumise à la seule autorité de l'état-major qu'elle a désigné en son sein (19), sa mission a été clairement définie : assu-

(17) F. de Macar écrit le 28 août au pouvoir central (A. SMITS, *art.cit.*, pp. 301-302) "...Malgré que tous les ouvriers ayant métier soient retenus à leurs travaux par suite de mes recommandations, plusieurs ont paru dans les rues pendant la journée..."

(18) F. de Macar écrit le 29 août au Gouvernement de La Haye (A. SMITS, *art.cit.*, pp. 301-302) : "...J'ai prié le Commandant du Génie de tenir le plus d'ouvriers possible aux travaux". (A Bruxelles, la ville fit exécuter pour occuper les indigents des travaux extraordinaires aux anciens remparts cfr. R. DEMOULIN, *op.cit.*, p. 94). La Régence fait afficher le 19 septembre l'affiche suivante : "...Tous cris pour obtenir des armes de même que ceux tendant à paralyser le commerce et l'industrie seront considérés comme séditionnels. Les auteurs de ces cris seront saisis (et punis) de 3 à 10 florins (d'amende) et d'un emprisonnement d'un à cinq jours" (A.E.M., *Registre des procès-verbaux des réunions du Conseil de Régence de Mons*, 19.9.1830).

(19) La bourgeoisie montoise a répondu massivement aux convocations, lancées le matin du 28 août, par la Régence de Mons. Tout indique que la liste, utilisée pour la constitution de la garde bourgeoise par le pouvoir communal, a été celle des éligibles au Collège électoral. Sept compagnies d'infanterie (700 hommes environ) sont organisées et une compagnie à cheval est mise sur pied. La force armée, ainsi constituée, est une entité autonome, ne dépendant ni des autorités militaires, ni des autorités civiles. Ses officiers, élus par les membres de la garde, ne tiennent leurs pouvoirs que de la bourgeoisie montoise. Leurs rapports ne sont ambigus qu'avec la Régence, issue du même corps électoral, mais dont le bourgmestre et les échevins ont été désignés par le pouvoir central. Edouard du Val de Blaregnies, élu Commandant de la Garde bourgeoise, déclare à ses officiers rassemblés le 28 août (*Observateur du Hainaut*, 29.8.1830) : "La garde s'est réunie pour maintenir le bon ordre et n'est là ni pour appuyer, ni pour défendre aucune opinion, aucune autorité civile ni militaire, mais seulement pour défendre la

rer l'ordre social et le maintien de la légalité (20). Maintenu en réserve, la garnison (environ 2000 hommes) constitue une force immédiatement disponible, en cas de débordement de la bourgeoisie armée ou d'abandon par celle-ci de la légalité.

La présence de cette force armée, les mesures policières, les tentatives de mise au travail des indigents et un certain contrôle des prix des produits alimentaires ne désamorcent pas le mécontentement social, mais l'empêcheront de se manifester, tout au long du mois de septembre.

La bourgeoisie locale est acquise dans sa grande majorité au maintien de la légalité, et s'efforce réellement d'éviter tout incident pouvant conduire à une rupture violente avec le pouvoir central ou avec ses délégués à Mons. Elle est néanmoins gagnée, dès la fin du mois d'août et de manière assez générale, par une excitation qui ne fera que croître au cours des semaines qui suivront. C'est contrainte par l'opinion (21) que la Régence exprimera, au nom de la bourgeoi-

ville. La garde ne doit reconnaître d'autre autorité que celle, dont elle a elle-même investi son commandant, et tout ordre venant d'une autre autorité ne doit être d'aucune force".

(20) Cfr. note 12.

(21) Les rédacteurs de cette adresse sont tous des partisans du maintien de la légalité : J.F. Gendebien, E. Claus, Ch. Rousselle, P. Fontaine-Spitaels et F. Dethuin. La lettre que F. de Macar envoie à La Haye, le 30 août, est significative (A. SMITS, *art.cit.*, pp. 301-309) : "...La Régence s'occupe de la rédaction d'une pétition. On me promet qu'elle sera dans les termes les plus respectueux. Elle n'a pu résister à l'opinion qui à chaque instant devient plus impérieuse; elle a pensé qu'elle serait débordée et qu'il valait mieux diriger le mouvement dans la crainte de ne pouvoir l'arrêter." (nous cursivons). Nous le verrons plus loin, le maintien de la légalité sera désiré par de nombreux bourgeois montois pour des motifs économiques; la peur de l'aventure n'est, cependant, certainement pas absente de leurs motivations. Le professeur Demoulin note avec beaucoup de justesse (R. DEMOULIN, *op.cit.*, pp. 257-258) : "... Les timides, ce sont les légaux. Il y en a dans toutes les villes... Ils ont peur et veulent rester dans les bornes strictes de la légalité. Ils sont loin d'être hollandophiles, car ils sont séparatistes, mais ils attendent leur salut des délibérations de La Haye. 1789, le 1789 français, n'est pas loin. La révolution à leurs yeux, c'est le soulèvement de la masse qui souffre, c'est le pillage, la dévastation. Cette masse une fois ébranlée, où l'arrêter ? La tournure, qu'ont prise les soulèvements populaires fin août, est un avertissement pour les classes dirigeantes."

sie montoise, le 31 août dans une adresse au Souverain (22), un vaste programme de revendications. Les réformes réclamées sont pour la plupart fort importantes et ne peuvent que rencontrer l'opposition, dans certains cas inconditionnelle, des Hollandais. Ces revendications visent à obtenir la diminution de la fiscalité, l'installation de la Haute Cour de Justice au centre du Royaume, l'égalité linguistique, le respect scrupuleux de la loi fondamentale en matière d'enseignement, l'élargissement du corps électoral aux patentés, une orientation plus protectionniste de la politique économique, l'introduction du jury dans les matières criminelle, politique et de presse, la suppression des charges militaires imposées aux villes-forteresses, une représentation proportionnelle à l'importance numérique de la population belge au sein des Etats Généraux, et la responsabilité ministérielle. Tout indique que la bourgeoisie montoise, mue par une naïveté étonnante, est convaincue au début de septembre 1830 que le Roi satisfera, sans y être contraint par la force, aux revendications qu'elle présente, même si, comme le soulignera la Régence le 8 septembre, celles-ci impliquent une séparation administrative du pays. C'est en tout cas la présence de cette conviction — sincère ou motivée par la peur de l'aventure et des remous économiques — qui explique le calme apparent des premiers jours de septembre (23). La position, prise par

(22) On trouvera le texte de cette adresse dans : A.E.M., *Registre des procès-verbaux des réunions du Conseil de Régence de Mons*, 30.8.1830. La Régence insiste sur le caractère sérieux du mécontentement : "...Nos lois et nos institutions (doivent recevoir) les redressements et le complément, dont le besoin est si profondément entré dans l'esprit et dans le coeur des Belges". Assez curieusement, la Régence n'a pas repris dans son adresse une revendication généralement présentée par la bourgeoisie montoise. *L'Observateur du Hainaut* s'en étonne et en rappelle le contenu, le 31 août 1830. Il s'agit de la réforme du système électoral : "...La longue échelle d'élections empêche la voix de l'électeur de parvenir jusqu'à la représentation générale. Son rouage difficile et embrouillé rebute... La distribution en trois ordres pour la représentation provinciale est entièrement contraire à l'équité et au droit naturel. Pourquoi le noble est-il plus favorisé que l'habitant des campagnes ? Chacun des trois ordres nomme trente députés de la représentation provinciale, et cependant quelle différence dans la masse de la population qu'il représente ! En Hainaut, sur une population de 570.000 habitants, l'ordre des campagnes représente une population de 473.000 habitants, l'ordre des villes de 97.000 et l'ordre équestre de 60. Aussi l'ordre qui se compose de 473.000 habitants n'a pas plus de représentant que celui qui se compose seulement de 60 individus".

(23) L'envoi de cette adresse ramena pendant quelques jours le calme à Mons. F. de Macar écrit le 1er septembre au pouvoir central : "...Le départ de la pétition a contribué à calmer les craintes que l'on cherchait à faire prevaloir. La nuit et la journée ont été très calmes (et) les prétextes pour exciter de nouveaux troubles semblent même devoir disparaître..." (A. SMITS, *art. cit.*, pp. 301-302).

*L'Observateur du Hainaut* le 5 septembre, reflète assez justement l'attitude adoptée par la majorité de la bourgeoisie montoise : "...La Régence a prévenu nos désirs en adressant au Roi l'expression de nos vœux et de nos besoins. Que pouvons-nous désirer de plus ? Attendons au moins qu'on ait fait une réponse, et jusques-là abstenons-nous de tout ce qui pourrait troubler la tranquillité".

L'agitation politique ne tarde cependant pas à réapparaître. Non seulement la réponse à l'adresse de la Régence se fait attendre, mais on apprend très rapidement que les députations, envoyées au Roi par Bruxelles et Liège pour lui présenter des revendications similaires à celles émises par Mons, sont rentrées bredouilles (24). Bientôt une seule solution s'impose à la majorité de la bourgeoisie montoise : l'obtention de la séparation administrative du Royaume. En annonçant — intentionnellement ? — l'acceptation de celle-ci par le Roi, le 6 septembre, les radicaux "remueront" littéralement la population montoise. Le Gouverneur de la province de Macar note dans son rapport au Gouvernement central que "la ville a présenté l'aspect du jour de fête (et que) tout le monde se félicitait" (25); Charles Rouselle, qui est connu pour le peu d'enthousiasme qu'il manifesta à l'égard des événements révolutionnaires, écrit le jour même qu' "un élan *incroyable* se manifeste parmi les habitants et la garde urbaine. On réclame à grands cris le carillon... Le carillon sonne, des vivats multipliés et une décharge continuelle des fusils attestent la satisfaction générale" (26); *L'Observateur du Hainaut* titre le 9 septembre : "...La Belgique sera séparée de la Hollande. *On ne saurait exprimer dans quel enthousiasme, avec quelle ivresse, cette nouvelle a été accueillie.* On n'entendait plus qu'un cri "Vive la Belgique". Les cloches sonnaient, les maisons étaient illuminées. Dans les corps de garde, on se pressait les mains, on s'embrassait, on sautait de joie. Des coups de fusil tirés en réjouissance se succédèrent toute la nuit. A 23 heures, plusieurs jeunes gens se réunirent au café Piérart pour fêter ensemble la délivrance de la patrie. Des toasts furent portés, des couplets de circonstance furent chantés. Pleins de l'émotion la plus généreuse, on s'embrassait, on s'étreignait". L'exaltation, on le voit,

(24) La présence d'Alexandre Gendebien au sein de la députation bruxelloise contribue évidemment à accélérer l'annonce de la nouvelle à Mons.

(25) A. SMITS, *art.cit.*, p. 316.

(26) A.E.M., *Registre des procès-verbaux des réunions du Conseil de Régence*, 6.9.1830.

est à son comble. Lorsque la nouvelle s'avèrera dénuée de fondement (27) et que l'enthousiasme se muera brusquement en déception et en colère, le maintien de la légalité, maintien qui est le fondement du compromis conclu le 27 août entre la bourgeoisie et les délégués du pouvoir central, ne sera sauvegardé que de justesse. Ce n'est, assez étonnamment en présence d'une telle agitation, que le 19 septembre que la bourgeoisie montoise gagnera le terrain de l'illégalité.

Ce résultat est obtenu par des éléments, que nous qualifierons de "radicaux". Dès le 3 septembre, ceux-ci ont cherché à provoquer un incident violent avec la garnison, seule force armée représentant le Roi. S'ils utilisent pour la réussite de leurs manœuvres des éléments populaires, qu'ils attirent par l'attrait de salaires ou de promesses, ils n'en perdent jamais le contrôle, ayant soin de ne les employer que pour de courtes périodes (28). Ces "radicaux" sont tous issus de la haute et de la moyenne bourgeoisie locale, et se recrutent essentiellement dans trois milieux. Dans le milieu juridique tout d'abord, où de jeunes avocats montois, comme Alphonse Delebecque (29), Charles

(27) Le Roi n'avait rien accepté, mais, le Prince d'Orange ayant promis de défendre l'idée de la séparation auprès de son père, les espoirs étaient permis. Des députés belges, réunis à Bruxelles, proclamaient le 3 septembre : "...Nous nous sommes crus autorisés à représenter au prince royal que le désir le plus ardent de la Belgique était la séparation complète entre les provinces méridionales et les provinces septentrionales... Nos représentations ont été favorablement accueillies, et déjà le prince royal est allé en personne porter l'expression de nos désirs à son père", J. GARSOU, *op.cit.*, pp. 232-234 et H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, Bruxelles, 1926, t. VI, p. 386.

(28) L'espace d'une soirée le plus souvent. Ainsi, le 3 septembre au soir. N. Descamps, dans ses mémoires : "...J'allai à (la porte du Rivage)... Je trouvai Pierre Capouillet, puis tous étrangers à la garde urbaine, des hommes du peuple à qui du Val avait fourni des armes". C. BUFFIN, *op.cit.*, t. 2, p. 505. L'utilisation d'éléments populaires par les "radicaux" est attestée par les mémoires d'A. Gendebien. A Bruxelles, le 6 septembre : "...Il n'y avait pas à hésiter; je provoquai une formidable émeute qui me coûta soixante florins, qui furent distribués aux meneurs non pour les faire agir mais pour fournir aux besoins des combattants". (J. GARSOU, *op.cit.*, p. 239); Gendebien rencontre, le 22 septembre à Anzin, Delachapelle, directeur au charbonnage : "...Il m'était tout dévoué. Il rendit à notre révolution de très grands services... Je lui demandai de nous faire parvenir des poudres à Bruxelles, dont je garantis personnellement le paiement. Je le priai aussi de recruter des volontaires avec armes et munitions, autant que possible". (J. GARSOU, *op.cit.*, p. 276).

(29) Alphonse DELEBECQUE a été avocat à Mons de 1823 à 1830. Il est à Bruxelles lors des événements. Membre de la loge "La Concorde", il est, malgré ses origines liégeoises, bien connu à Mons. Sa carrière juridique sera particulièrement rapide : substitut à 29 ans du Procureur général à la Cour d'appel de Bruxelles en 1830, il sera nommé Avocat Général à la Cour de Cassation

Blargnies (30) ou Nicolas Defuisseaux (31), suivent — par idéalisme ou par carriérisme, qui peut le dire ? (32) — le sillage d'Alexandre Gendebien. Dans le milieu militaire ensuite, que ce soit parmi d'anciens officiers ayant servi sous le régime français et déçus dans leurs aspirations par le régime hollandais, comme E. Duval de Blaregnies ou R. Depuydt (33), ou parmi des officiers belges de la garnison, in-

à 31 ans en 1832 ! (cfr. la notice consacrée à Delebecque par J. Delecourt dans la *Biographie nationale*, V, Bruxelles, 1876, col. 350-353).

(30) Charles Blargnies est né à Mons en 1793. Il est d'abord enseignant au Collège d'Ath de 1811 à 1814, avant d'entreprendre des études de droit à Bruxelles, puis à Louvain. Docteur en droit en 1818, il s'installe comme avocat à Bruxelles. De 1830 à 1832, sa carrière est parallèle à celle de Gendebien : Blargnies fait comme lui partie du Comité de la Justice en 1830, et l'accompagne comme député de Mons au Congrès national et à la Chambre des représentants jusqu'en 1832. F. NEVEN, *La représentation politique du district de Mons de 1830 à 1848*, Mémoire de licence, Université catholique de Louvain, 1959, pp. 72-74, 118 et 180.

(31) Nicolas DEFUISSAUX est né à Mons en 1802. Il est avocat à Mons depuis 1825. Ce n'est qu'en 1851 qu'il abandonnera le barreau pour l'industrie céramique. *Gazette de Mons*, 28.11.1857. Voir aussi : *Biographie nationale*, VI, Bruxelles 1876, col. 86-87 (notice de J. Delcourt).

(32) Voir notamment à ce sujet le remarquable article d'Els WITTE : "Wijzigen in de Belgische elite in 1830. Een voorlopige verkenning", *Bijdragen en Mededelingen betreffende de geschiedenis der Nederlanden*, XCIV, 1979, pp. 226-252.

(33) Edouard du VAL de BLAREGNIES (1789-1873) et Rémy DEPUYDT (1789-1844) avaient tous deux fait, sous l'Empire, une brillante et rapide carrière militaire (en 1814, à 25 ans, ils étaient respectivement Capitaine-Commandant et Capitaine; les importantes fonctions exercées par leurs pères — Constant du Val est maire de Mons, Ambroise Depuydt Conseiller de la Préfecture — ne furent certainement pas étrangères aux distributions de faveurs. En 1814-1815, ils obtinrent leur intégration dans l'armée des Pays-Bas, du Val avec une promotion (Major), Depuydt avec la conservation de son grade (Alors que du Val a rejoint l'armée hollandaise dès l'automne 1814, Depuydt a attendu juin 1815 et Waterloo). Ils n'y restèrent pas longtemps : Depuydt quitta l'armée vers 1817 pour gagner l'administration des droits et accises avant d'entreprendre des études d'ingénieur et d'architecte; du Val démissionna en 1820 avec le grade de Lieutenant-Colonel (à moins de 30 ans !). Depuydt et du Val participèrent étroitement aux manœuvres du groupe radical montois dans le courant de septembre 1830; le Gouvernement provisoire — sous l'influence de Gendebien — ne manqua pas d'en tenir compte : du Val réintégra l'armée avec le grade de Général-Major et le commandement militaire de la province du Hainaut; Depuydt fit de même avec celui de Lieutenant-Colonel et le commandement des troupes du Génie. M.R.A., *Fonds Registres de la Matricule*, no. 70 et 1852. Nous n'avons envisagé ici que la carrière militaire de ces personnages. Au sujet de Depuydt, qui se distingua par ailleurs comme l'auteur de plusieurs projets de canaux et comme l'un des

satisfaits de leur avancement (?), comme Buzen ou Deladrière (34). Dans le milieu industriel enfin, mais, à première vue, pas dans les milieux charbonniers du Couchant de Mons. Ceux-ci n'ont rien à gagner et beaucoup à perdre d'une commotion politique. Ils ont été particulièrement favorisés sous le régime hollandais, que ce soit sur le plan des voies de communication (achèvement du canal Mons-Condé, réalisation du canal Pommeroeul-Antoing notamment) ou sur celui de l'écoulement de leurs produits en Hollande (développement d'un vaste marché à Rotterdam, Amsterdam, Schiedam, Delft et Dordrecht, où les charbons de Charleroi, faute d'un canal, ne peuvent concurrencer les charbons de Mons) (35). Les industriels montois

principaux animateurs de la tentative belge de colonisation au Guatemala, voir notamment la médiocre notice du Général Guillaume dans *Biographie Nationale*, V, col. 641-647.

(34) Gérard BUZEN (1784-1842) et Prudent DELADRIERE (1788-1855) avaient, à l'inverse de du Val et de Depuydt, commencé leur carrière militaire comme simples soldats; ils étaient en 1814, tous deux, Maréchaux des Logis-chefs. L'armée des Pays-Bas en fit des officiers (Sous-Lieutenants), mais ne leur octroya par après que de rares promotions : Buzen, nommé Lieutenant fin 1814, fut promu Capitaine-Commandant en septembre 1815 mais conserva ce grade jusqu'en 1830; Deladrière dut attendre 1826 pour être nommé Lieutenant. En 1830, ils avaient donc tout à gagner des événements et ils n'hésitèrent pas à se compromettre. Le Gouvernement provisoire — et le groupe radical animé par Gendebien — ne les oublia pas non plus : Buzen, Capitaine-Commandant début septembre 1830 est Lieutenant-Colonel à la fin du même mois, Colonel en septembre 1831, Général-Major en janvier 1833; Deladrière, Lieutenant au début de septembre 1830 est Major à la fin du mois ! Ces rapides promotions s'accompagnèrent de l'attribution de fonctions importantes : Buzen, simple officier d'ordonnance au début de septembre 1830, est Commandant de la place-forte de Mons à la fin du mois, Gouverneur militaire du Luxembourg en novembre 1830, Gouverneur militaire de la province d'Anvers en septembre 1831, Gouverneur militaire de Bruxelles en 1834 et Ministre de la Guerre en 1840; Deladrière commande de 1830 à 1842 la Gendarmerie de la province. M.R.A., *Fonds Registres de la Matricule*, no. 25 et 1123. Au sujet de Deladrière, voir notamment : J.-R. LECONTE, "P.J. Deladrière 1788-1855", *Carnet de la Fourragère*, 1947, VIII, 8, pp. 557-577; au sujet de Buzen, voir *Biographie nationale*, III, col. 224-225.

(35) Les travaux de construction du canal Mons-Condé furent immédiatement repris au début de la période hollandaise. Dès la fin novembre 1814, la partie "belge", reliée à la Haine française par un raccordement, fut ouverte à la circulation; la partie française suivit en octobre 1818. Suite à l'intervention de Guillaume Ier, une autre liaison put être rapidement réalisée, grâce à des fonds avancés par la Société Générale : le canal de Pommeroeul, qui, reliant Pommeroeul et le canal de Mons-Condé à Antoing et l'Escaut, évitait aux navires, partant des rivages borains et descendant l'Escaut vers les Flandres et la Hollande, de devoir faire le détour par Condé et la France. A première vue, la réalisation de ce nou-

mécontents se rencontrent essentiellement parmi ceux qui ont des intérêts importants dans le bassin industriel carolorégien, région encore fort défavorisée vers 1830, puisque toujours privée d'une liaison par voie d'eau vers Bruxelles ou vers Paris. Les "radicaux", qui se recrutent parmi eux, ont tous plus ou moins partie liée au développement des hauts fourneaux dans la vallée de la Sambre, que ce soit comme administrateurs (A.J. Destombes notamment) (36), comme fournis-

veau canal, terminé en 1826, était largement favorable au Couchant de Mons; en fait, il n'en était rien en raison de la hauteur des péages et de la difficulté de la navigation à certains endroits (Blaton notamment). De plus, les bateliers ne pouvaient pas continuer à utiliser l'ancienne route par Condé, une disposition provinciale leur imposant de payer le péage du canal de Pommeroeul, même s'ils ne l'utilisaient pas pour rejoindre l'Escaut; au lendemain de la révolution, le Gouvernement provisoire se contenta de diminuer de moitié les péages sur le canal Pommeroeul-Antoing. Au sujet de ces canaux, voir : J.B. VIFQUAIN, *Des voies navigables en Belgique. Considérations historiques, suivies de propositions diverses ayant pour objet l'amélioration et l'extension de la navigation*, Bruxelles 1842, pp. 85, 95, 100-101, 187 et 200; R. DARQUENNE, "Histoire économique du département de Jemappes", *Annales du Cercle archéologique de Mons*, LXV, 1962-1964, pp. 51-52; G. ARNOULD, *Mémoire historique et descriptif du bassin houiller du Couchant de Mons*, Mons 1877, p. 93.

Madame M. Bruwier prépare actuellement un important article, relatif au commerce de houille entre le Hainaut et la Hollande au cours du XIXe siècle. Contentons-nous dès lors de préciser ici que les exportations de houille boraine vers la Hollande, estimées vers 1830 à 300.000 tonneaux par an, chutèrent radicalement au lendemain des événements de septembre; en 1843, malgré de nombreux efforts entrepris pour renouer avec le marché hollandais, ces exportations ne s'élevaient toujours qu'à 5.000 tonneaux environ ! A ce sujet, voir les rapports de la Chambre de Commerce de Mons pour la période 1840-1845, dans *Rapports de la Députation permanente du Hainaut*, Mons, 1840-1845.

(36) H.A. DESTOMBES (1791-1860), gendre de J.-Fr. Dolez, grand négociant intéressé dans plusieurs hauts fourneaux (Hourpes-sur-Sambre notamment). Voir à son sujet : J. LAUREYSSSENS, *Industriële naamloze vennootschappen in België 1819-1857*, Louvain-Paris 1975, p. 612 (Cahiers CIHC, 78). Cette lettre, adressée par Destombes à la Chambre de Commerce de Mons, le 17 novembre 1833 (A.G.R., *Chambres de commerce*, 609) nous semble particulièrement significative de l'attitude des propriétaires de hauts fourneaux : "... (Sous le régime hollandais) ...le droit à l'entrée (de la fonte anglaise) a été longtemps maintenu à 25 cents, malgré les justes et souvent énergiques réclamations des maîtres de forges et propriétaires des hauts fourneaux, appuyées des pressantes recommandations des chambres de commerce... La révolution de 1830, en venant briser le joug arbitraire sous lequel nous nous trouvions, nous a aussi libéré sinon des engagements secrets qui avaient pu être pris envers l'Angleterre au détriment de notre commerce et de notre industrie, au moins des honteux ménagements envers cette puissance auxquels nous soumettait souvent la domination hollandaise...".



seurs de houille (A. et J.-B. Gendebien par exemple) (37), ou comme intéressés dans la réalisation de voies de communications, destinées à favoriser l'écoulement de leurs produits (R. Depuydt notamment (38)). Ils auraient certes pu trouver quelque appui auprès des propriétaires de raffineries de betteraves sucrières, défavorisées sous le régime hollandais par l'introduction des sucres exotiques et la législation existante (39), ou de ceux de faïenceries et de verreries, dont les établissements sont entrés en récession après la perte en 1815 du marché français (40). Mais les propriétaires de ces entreprises

(37) A. GENDEBIEN et J.-B. GENDEBIEN avaient d'importants intérêts houillers dans le bassin carolorégien (dans les charbonnages Bellevue, Gouffre et Monceau-Fontaine notamment). A ce sujet, voyez : J. LAUREYSSENS, *op.cit.*, pp. 44-48, 103-105, 122-124 et 636-637.

(38) En décembre 1829, Rémy DEPUYDT avait fondé avec Isidore WAROCQUE, banquier à Mons, Ch. CARION, maître de forges à Mons, G. LEBON, marchand de fer à Condé et F. CARION-DELMOTTE de Charleroi la "Société du Canal de la Sambre belge". La canalisation de la Sambre belge était le premier jalon de la liaison par voie d'eau Charleroi-Paris; elle devait permettre dans un premier temps de faciliter l'alimentation en houille carolorégienne de la région industrielle de Maubeuge. La canalisation de la Sambre belge fut terminée en mai 1831. La liaison avec Paris fut réalisée en 1838. La Société Générale avait été en 1829-1830 le principal bailleur de fonds du projet, en escomptant d'Isidore Warocqué des effets pour un montant proche de deux millions de florins ! En tant que possesseur de 21 actions (près de 20% du capital) et principal promoteur du projet, Rémy DEPUYDT avait tout intérêt en 1830 à une réalisation prompte de celui-ci. Or, celle-ci ne pouvait qu'être hâtée par une réunion à la France. Au sujet de la canalisation de la Sambre belge, voir : H. GALLE, "Les canaux de la Sambre au XIXe siècle. Problèmes posés par la réduction des péages sur cette ligne en 1840", *Contributions à l'Histoire économique et sociale*, V, 1968-1969, pp. 89-134; au sujet des effets escomptés par la Société Générale, voir : J. RASSEL-LEBRUN, "La faillite d'Isidore Warocqué", pp. 429-471.

(39) Au cours de la période hollandaise, les raffineries de sucre de cannes furent largement favorisées par rapport aux raffineries de betteraves sucrières dans le but de "respecter l'intérêt colonial" (AGR, *Chambres de commerce*, 615, Chambre de commerce de Mons au Ministre des Finances, 18.4.1842).

(40) C'est aussi le cas d'autres industries. Ainsi la fabrique de Jean-Baptiste Studel à Mons. Celle-ci, constituée en 1806, produit des fuseaux en acier poli, qui sont utilisés comme "broches pour filatures à mécaniques des cotons, laines et lins". Entre 1811 et 1814, elle employe 150 ouvriers, dont 80 forgerons, et utilise l'énergie produite par trois moulins à eau. "...Jamais aucune pièce ne restait en magasin, le tout s'écoulait au fur et à mesure qu'elles se fabriquaient... la ma-

— d'ailleurs fort peu nombreuses dans la région de Mons (41) — sont soit liés comme nobles et députés au régime (42), soit dépourvus de toute envergure personnelle (43).

Les radicaux, nous l'avons dit, parviennent le 19 septembre à provoquer la rupture du compromis du 27 août.

Plusieurs tentatives ont échoué auparavant. Dans la nuit du 3 au 4 septembre, des émeutiers — encadrés par des radicaux — s'emparent des portes de la ville, gardées militairement. Les soldats de faction se laissent désarmer sans résistance conformément aux ordres, et l'inci-

jeure partie était expédiée pour la France", explique le propriétaire de la fabrique à la Chambre de Commerce de Mons, le 17 novembre 1833 (AGR, *Chambres de commerce*, 609). "...En 1815, notre séparation d'avec la France donna un coup mortel à notre fabrique, en ce que le Gouvernement français imposa son droit de douane pour l'entrée de nos fuseaux en France de 212 fr. 50 aux cent kilos... Malgré cela, nous ne diminuâmes pas le nombre de nos ouvriers... Notre magasin s'est encombré... (Cette situation) nous força de diminuer tellement le nombre de nos ouvriers qu'en 1822 nous n'en occupions plus que 26, n'ayant plus qu'un seul moulin à eau et 6 forgerons travaillant... En 1830, époque de notre révolution, nous avons dû encore diminuer ce faible nombre et le réduire à 10 ouvriers, dont 2 forgerons qui ne sont occupés que 3 jours de travail. (Ibid.).

(41) Une manufacture de faïence à Nimy (celle de Baudour fut fondée vers 1835-1836 par Pierre Capouillet) et une verrerie à Ghlin. La fabrique de Nimy connut sa période de gloire vers 1812-1814, époque à laquelle elle occupait environ 300 ouvriers; en 1833, ce nombre ne se situait plus qu'entre 30 et 50 ouvriers. Voir à ce sujet : L. VERYDT, "Le faïences de la fabrique impériale et royale de Nimi, époque de Bousies-de Sécus", *Annales du Cercle archéologique de Mons*, LXIII, 1955, pp. 243-293, et R. DARQUENNE, *art.cit.*, p. 185. La verrerie de Ghlin employait encore vers 1833-1835 environ 70 ouvriers, confectionnant annuellement entre 1.800.000 et 2.000.000 de verres (gobelets). Tous les ouvriers verriers travaillant dans cet établissement étaient français. L'essentiel de la production prenait le chemin de Gand, d'Anvers et de la Hollande, les tarifs douaniers interdisant toute exportation vers la France. AGR, *Chambres de Commerce*, 610, 611 et 613; Chambre de Commerce de Mons au Ministre de l'Intérieur, 19.11.1837; Chambre de Commerce de Mons au Gouverneur de la Province, 2.11.1834; Chambre de Commerce de Mons au Gouverneur de la Province, 9.8.1835.

(42) C'était notamment le cas des *de Bousies*. Cfr. note 41.

(43) DUBOIS, propriétaire de la verrerie de Ghlin, était un personnage sans grande envergure. La Chambre de Commerce de Mons soulignait en 1834 son "manque de connaissances suffisantes et sa persistance à suivre l'ancienne routine sans profiter des améliorations que la science et l'expérience indiquent chaque jour" (AGR, *Chambres de Commerce*, 611; Chambre de Commerce de Mons au Gouverneur de la province, 3.12.1834).

dent est évité (44). Ce sont les radicaux qui diffusent la fausse nouvelle du 6 septembre (45) et relancent l'agitation le 7 septembre (46);

(44) Dans la nuit du 3 au 4 septembre, les "radicaux" essayent de profiter des nouvelles dispositions de la population pour provoquer un incident avec la garnison. La tactique qu'ils utilisent — et qu'ils utiliseront encore — est simple : il suffit de diffuser une fausse nouvelle, de provoquer une agitation, et de chercher l'affrontement avec les militaires, seuls représentants armés du pouvoir central. La fausse nouvelle, que l'on diffuse le 3 septembre au soir, est l'annonce de l'envoi à Bruxelles de l'artillerie de la forteresse de Mons. Avec l'aide de mercenaires, les radicaux parviennent à s'emparer des postes de garde établis par l'armée aux portes de la ville. Leur victoire est facile, les soldats de faction ayant reçu l'ordre de se laisser désarmer sans offrir de résistance, de manière à éviter tout incident. Mais, la colère des officiers responsables ne tarde pas à se manifester. Dans les casernes, les troupes rapidement rassemblées et armées, sont prêtes à intervenir, et le 4 septembre vers une heure du matin, un ultimatum est signifié à la Régence de Mons pour exiger la remise immédiate des portes de la ville à l'Armée. Les radicaux n'étant pas suivis par la majorité de la bourgeoisie montoise, il est satisfait aux exigences de cet ultimatum dès trois heures du matin.

AEM, *Registre des procès-verbaux des réunions du Conseil de régence*, 3.9.1830 et 4.9.1830; W. STARING, *art.cit.*, pp. 99-102; A. SMITS, *art.cit.*, p. 315; J. GARSOU, *op.cit.*, pp. 205-232; *Observateur du Hainaut*, 5.9.1830. L'*Observateur du Hainaut* écrit notamment le 5 septembre : "...Tous les hommes bien pensants ont été péniblement affectés des tristes événements de la nuit. Cette échauffourée, sans motif raisonnable, sans résultat possible... a été vivement blâmée par tout le monde". Suite à cet incident, les troupes en garnison à Mons quitteront leurs casernes pour bivouaquer à l'arsenal et sur les remparts. Leur situation sera pénible. L'*Observateur du Hainaut*, note le 9 septembre : "...La garnison est campée dans l'arsenal et sur les remparts de la ville. Les rues, qui aboutissent au cordon circulaire, sont garnies de palissade. On est peiné de voir ces pauvres soldats exposés à la pluie et au mauvais temps". Cette décision ne manquera pas de contribuer à la démoralisation de la troupe. Le Gouverneur de la province écrit le 6 septembre dans son rapport à La Haye : "...Depuis hier, il tombe des averses qui percent tous les vêtements, et il y (a) à craindre que la garnison ne se débande". (A. SMITS, *art.cit.*, p. 316). Le 8 septembre, les soldats réintégreront leurs casernes.

(45) Blagnies et Delebecque vont jusqu'à envoyer de Bruxelles une estafette à cheval qui arrive sur la Grand'Place de Mons le 6 septembre vers 23 heures. AEM, *Registre des procès-verbaux des réunions du Conseil de régence*, 6.9.1830.

(46) "Comme c'est de Bruxelles qu'est partie l'explosion du mécontentement populaire, et que c'est Bruxelles qui a fait connaître la première les desideratas de la Nation, note le Professeur R. Demoulin (*op.cit.*, p. 74), ... c'est à la garde bourgeoise de Bruxelles que les patriotes de nombreuses communes envoient des félicitations et des promesses de secours en cas d'attaque de l'armée". Au sein de la garde bourgeoise de Mons, les radicaux proposent, le 7 septembre, de désigner une délégation, chargée d'aller assurer la bourgeoisie de Bruxelles de l'appui armé des Montois en cas de conflit. Cette proposition, loin de faire l'unanimité, provo-

ce sont eux qui annoncent le 17 septembre l'arrivée de renforts hollandais et provoquent ainsi une nouvelle excitation, qui ne sera que partiellement calmée par les dénégations des autorités militaires et l'envoi de patrouilles bourgeoises sur les routes conduisant à Mons (47).

Le 19 septembre, c'est l'explosion. On apprend qu'un nouveau commandant militaire, le Général Howen (48), vient d'arriver à Mons, et le bruit se répand qu'il a donné l'ordre d'installer sur les remparts des canons dirigés sur la ville. L'agitation est extrême. La "foule" se rend à l'hôtel où est descendu Howen, dans le but de faire un mauvais sort au militaire, mais celui-ci parvient à s'enfuir et à gagner la caserne la plus proche. Le mouvement se tourne ensuite, comme le 3 septembre, vers les portes de la ville toujours gardées militairement. A la porte de France, pour diverses raisons (49), l'in-

que une scission au sein de la garde bourgeoise de Mons : les radicaux se regroupent au sein de compagnies distinctes, et ceux-ci semblent envisager sérieusement de passer à l'action contre la garnison. Charles Rousselle, secrétaire communal de Mons, écrit le 7 septembre au soir : "...Vers 5 heures de l'après-midi, la ville prend un aspect extrêmement animé. Tous les rapports qui arrivent annoncent pour ce soir une conflagration générale qui renverserait l'ordre légal et pourrait même compromettre le salut de la forteresse" (AEM, *Registre des procès-verbaux*, 7.9.1830). En fait, aucun incident grave n'eut lieu, les modérés décidant finalement d'autoriser l'envoi d'une députation de la garde bourgeoise à Bruxelles.

(47) AEM, *Registre des procès-verbaux des réunions du Conseil de Régence de Mons*, 17.9.1830-19.9.1830.

(48) HOWEN (1774-1840) fit successivement du service dans les armées russe, française et hollandaise. Depuis 1816, il dirigeait, avec le grade de général, la 6e Direction d'Artillerie à Namur. Assez paradoxalement, c'est comme dessinateur qu'il est resté connu. Voyez à son sujet : E. COURTOY, "Le général de Howen, dessinateur de Namur et du pays mosan", *Namurcum, chronique de la Société archéologique de Namur*, XIX, 1942, 4, pp. 41-42, et N. BASTIN, "L'oeuvre dessinée, aquarellée et gravée du Général de Howen", *Actes du XLVe Congrès de la Fédération des Cercles d'Archéologie et d'Histoire de Belgique et 1er Congrès de l'Association des Cercles francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique*, Comines, t. 1, 1980, p. 339. L'arrivée d'Howen ne passa pas inaperçue. Charles Rousselle écrit dans le registre communal : "...Des groupes armés se forment partout. On se porte à l'Hôtel Royal où est descendu le Général. L'exaspération contre lui est si grande que sa vie est en danger. Mais, on ne l'y trouve pas..." (AEM, *Registre des procès-verbaux des réunions du Conseil de Régence*, 19.9.1830).

(49) Au début de la soirée, des hommes s'étaient dissimulés dans les ravins extérieurs proches de la Porte de Berlaimont; à l'arrivée de la diligence de Paris, ils devaient bénéficier de l'ouverture des portes pour prendre le poste militaire

cident est évité; à la porte de Nimy, qui conduit à la route de Bruxelles, c'est le drame : le poste militaire fait feu (50) et une dizaine de morts, de même qu'une cinquantaine de blessés, restent sur le pavé (51).

La rupture est cette fois consommée. Si les événements de la nuit du 19 au 20 septembre ont été provoqués par les radicaux, l'ordre n'a ni assuré, ni rétabli par la garde bourgeoise. Certains gardes auraient même remis leurs armes aux "émeutiers" (52). C'est l'armée qui a repris le contrôle de la situation (53). Le compromis du 27 août est donc brisé. Commence dès lors, le 20 septembre au matin, la troisième phase de ces événements de septembre : la bourgeoisie montoise est désarmée (54) et l'ordre social et légal est désormais as-

à revers; le lieutenant Pfeiffer, qui commandait celui-ci, eut la prudence d'envoyer une patrouille faire une tournée d'inspection des ravins; l'apparition de celle-ci provoqua la fuite des hommes qui s'y étaient cachés. W. STARING, *art. cit.*, pp. 108-109.

(50) Selon les sources hollandaises, le poste militaire ne tira qu'après avoir essuyé plusieurs coups de feu (W. STARING, *art. cit.*, pp. 106-111); selon l'*Observateur du Hainaut* (23.9.1830) au contraire, les soldats tirèrent les premiers.

(51) Selon Alexandre Gendebien, le coup de force aurait dû être organisé le 22, au lieu d'avoir lieu le 19 au soir : "... (le 18 septembre) à dix heures du soir, je partis pour Mons... A cinq heures du matin, j'arrivai à Mons où j'organisai tout pour opérer le mouvement et en assurer le succès... De là, je partis pour Lille... Malheureusement, ceux qui étaient chargés de faire le mouvement à Mons devancèrent le jour fixé, le coup manqua et la garde (bourgeoise) fut désarmée... J'appris à Lille que le mouvement, qui devait avoir lieu à Mons le mardi 22 au soir ou le mercredi matin... avait commencé le dimanche dans l'après-midi, et que, par suite, la garde (bourgeoise) avait été désarmée, et les volontaires dispersés et obligés de sortir de la place ou de se cacher..." J. GARSOU, *op. cit.*, pp. 496-471.

(52) AEM, *Registre des procès-verbaux des réunions du Conseil de Régence*, 19.9.1830 et 20.9.1830; *Observateur du Hainaut*, 23.9.1830. Après les incidents survenus devant l'hôtel où était descendu Howen et devant la détérioration de la situation au début de la soirée (la foule avait notamment forcé la porte de la tour du Château et avait fait sonner le tocsin), les autorités militaires avaient proposé à la Régence de Mons de faire intervenir la troupe. La Régence avait décliné cette proposition, estimant que "les mouvements tumultueux ne paraissent menacer ni la vie d'aucun habitant, ni leurs propriétés et que, par conséquent, elle ne pouvait requérir contre ses concitoyens la force militaire".

(53) Des renforts, envoyés de la Caserne Guillaume à la Porte de Nimy, ont rapidement dissipé les attroupements. W. STARING, *art. cit.*, pp. 108-111.

(54) Le Gouverneur de la province écrit au Gouvernement de La Haye, le 24 septembre 1830 : "...Le désarmement des gardes bourgeois s'effectue avec assez de succès. Dans ce moment, il reste à peine 200 fusils à retirer" (A. SMITS, *art. cit.*, p. 323). Ce qui ne représente que 20% environ des armes distribuées. La

suré par le Gouverneur de la province et les autorités militaires (55).

Ces autorités, légales mais non représentatives de la bourgeoisie montoise, ne vont cependant pas tarder à apparaître comme incapables d'assurer cette double mission, de même que celle de la défense de la forteresse contre une agression extérieure. Le terme de leur service approchant, leurs familles connaissant de graves difficultés suite à la crise économique, et l'éventualité d'un départ pour le Nord du pays se concrétisant de jour en jour, les miliciens, casernés à Mons ont hâte de rentrer chez eux. Bénéficiant, suite à leur recrutement régional, de nombreuses complicités locales, ils désertent en masse à partir du 26 septembre. A l'annonce des combats de Bruxelles et de la fuite honteuse des troupes hollandaises du parc de cette ville, le mouvement s'accroît. Le 29 septembre au matin, la garnison ne compte plus qu'un dixième de ses effectifs, soit 200 soldats et officiers hollandais. La veille au soir, la plupart des officiers belges ont présenté leur démission (56). Les autorités, qui ont pris

bourgeoisie de Mons, non seulement, se laisse désarmer sans difficulté, mais elle s'empresse aussi de se désolidariser des "émeutiers". L'*Observateur du Hainaut*, qui, tout au long des événements, a eu pour politique de suivre la position adoptée par la majorité de la bourgeoisie — position qui, nous l'avons vu, évolua de jour en jour, voire d'heure en heure — écrit le 23 septembre : "...Cette tentative imprudente et désordonnée contre une garnison, qui ne nous avait témoigné jusque-là aucune intention hostile, ce mouvement a compromis la tranquillité des habitants, et jeté la douleur dans plusieurs familles. Elle fera un tort considérable à notre cause".

(55) La prise en mains de la défense des propriétés par les autorités militaires explique aussi, c'est évident, la facilité avec laquelle la bourgeoisie se laisse désarmer. Il s'agit d'un véritable état de siège : des canons sont disposés sur les remparts et braqués sur les rues de la ville; le couvre-feu est ramené à 20 heures; les soldats sont maintenus en armes pendant la nuit; des pièces d'artillerie sont armées et attelées en permanence dans les cours des casernes; des affiches, annonçant que tout attroupement sera dispersé par la force et que tout franc tireur sera traité en assassin et puni de la peine de mort sont placardées sur les murs de la ville. AEM, *Registre des procès-verbaux des réunions du Conseil de Régence*, 23.9.1830; W. STARING, *art.cit.*, pp. 110-112; A. SMITS, *art.cit.*, p. 323.

(56) Un Gouvernement provisoire a été proclamé à Anzin, le 23 septembre. Gendebien juge prudent de gagner Bruxelles par Ath; Chazal, par contre, passe par Mons : "...Chazal se trouve au milieu d'officiers belges... Ils lui disent que les soldats belges de la garnison ne cachent plus leurs sentiments. La plupart manquent aux appels, et ceux qui réussissent à sortir de la place regagnent leurs foyers ou vont rejoindre les volontaires". (C. BUFFIN, *op.cit.*, t. 1, pp. 125-127). A partir du 26 septembre surtout, après l'annonce des événements de Bruxelles et celle de la reddition de la forteresse d'Ath, les désertions vont se multiplier, de nombreux miliciens craignant de devoir faire mouvement vers l'in-

seules en charge, le 20 septembre, le maintien de l'ordre légal et social, ne sont plus en état, le 29 au matin, de mener à bien cette mission. Elles passent donc la main sans difficultés à la bourgeoisie locale et aux délégués du nouveau pouvoir mis en place à Bruxelles (57).

Une nouvelle phase commence ainsi le 29 septembre après-midi. Elle est caractérisée par l'installation d'une structure identique à celle mise en place le 27 août : la bourgeoisie, réarmée, assure à nouveau l'ordre social et la "nouvelle" légalité (58); les délégués du térieur du pays. Les officiers belges de leur côté, tout en continuant d'exécuter les ordres, adoptent une attitude de plus en plus hésitante. Ainsi Chazal, qui, en se présentant comme le délégué du Gouvernement provisoire, a essayé le 23 septembre au soir (selon ses mémoires) de forcer la décision (au sujet de l'incident Chazal, voir : C. BUFFIN, *op.cit.*, t. 1, pp. 125-127; W. STARING, *art.cit.*, pp. 113-117; *Observateur du Hainaut*, 7.10.1830), a été arrêté et a été condamné à la fusillade par un tribunal militaire, est libéré, après une nuit d'incarcération, sur les instances des officiers belges de la garnison. Désertions massives des miliciens, réticences de plus en plus marquées du cadre belge, tout semble indiquer, vers le 28 septembre, que le Général Howen va devoir se rendre faute de soldats. C'est du moins ce qu'il écrit au Directeur général du Ministère de la Guerre : "...Le nombre des désertions est tellement important qu'il est à craindre que d'ici peu la garnison de la forteresse de Mons ne sera plus composée que des officiers et des soldats hollandais". (C. GERRETSON, *op.cit.*, t. 2, p. 329). Ce qui ne représente que 200 hommes environ ! Cette prévision se réalisera dès le lendemain 29 septembre vers 7 heures du matin, la débandade des militaires belges devenant générale (W. STARING, *art.cit.*, pp. 117-119).

(57) En présence de l'impuissance manifeste de la garnison, radicaux comme modérés s'empressent de reprendre le pouvoir le 29 septembre, vers midi. Ils bénéficient de l'appui actif des officiers belges de la garnison, qui contribuent largement à assurer à la bourgeoisie de Mons le contrôle des armes et des munitions. Certains officiers, comme le Colonel Nijpels, n'hésitent pas à désarmer de leurs propres mains les soldats sous leurs ordres, pour remettre les fusils de ceux-ci à des membres de la bourgeoisie. (W. STARING, *art.cit.*, pp. 117-118). Se mettant au service du Gouvernement provisoire, ces officiers s'attacheront, au cours des semaines qui suivront, à réorganiser le "régiment de Mons" de manière à être en état de soutenir militairement le nouveau pouvoir mis en place à Bruxelles. Dès le 1er octobre, 300 hommes, appuyés par de l'artillerie, quitteront Mons pour gagner l'intérieur du pays; le 29 octobre, 1200 autres hommes gagneront Anvers. L'envoi de ces nouvelles recrues vers le centre du pays, tout en renforçant militairement le Gouvernement provisoire, contribuera à provoquer, au niveau local, un certain relâchement de la tension sociale. Au sujet de la réorganisation du régiment de Mons, voir l'*Observateur du Hainaut*, 14.10.1830 et L. LECLEIR, *L'infanterie. Filiations et traditions*, Bruxelles, 1973, pp. 24-25.

(58) Au niveau politique, les pouvoirs issus d'élections organisées au sein de la bourgeoisie montoise furent maintenus. Ainsi la Régence, malgré son manque évident de "radicalisme", ne fut pas réellement contestée : elle passa sans diffi-

Gouvernement provisoire (gouverneur et responsables militaires nommés par celui-ci) (59) exercent essentiellement un rôle de liaison et n'exercent, dans un premier temps, d'action organisatrice, qu'en matière militaire (60).

Ces "journées de septembre" se traduisent donc, à l'échelon local, davantage par les répercussions d'un changement de gouvernement que par celles d'une "révolution".

Les structures sociales restent inchangées. L'explosion sociale d'octobre (61) ne les menace jamais sérieusement, et la bourgeoisie

cultés le cap des élections d'octobre; l'ordre fut de nouveau assuré par la garde bourgeoise (réorganisée en "garde civique"). Voir à ce sujet l'*Observateur du Hainaut*, octobre 1830.

(59) Les destitutions furent fort rares. Ambroise Depuydt, le père de Rémy Depuydt, l'un des leaders radicaux, remplaça Ferdinand de Macar comme Gouverneur de la province; Edouard Duval de Blargnies succéda au Général Duvivier comme commandant militaire de la province; Buzen prit la place du Colonel Duvivier comme commandant de la forteresse de Mons; Deladrière se vit confier la direction de la gendarmerie de la province. Il s'agissait de fonctions non électives, qu'il importait de confier à des personnes jouissant de la confiance du Gouvernement provisoire. L'influence de Gendebien dut être déterminante lors de l'attribution de celles-ci. Même en matière militaire : Buzen et Deladrière étaient connus de lui bien avant les événements (J. GARSOU, *op.cit.*, p. 268).

(60) Cfr. note 57.

(61) Cette explosion sociale est provoquée essentiellement par la famine. La cherté du prix des grains, conjuguée à l'absence de travail, a fini par déboucher sur des actes de désespoir, notamment des pillages à Mons (magasins de négociants en grains) et à Hornu (établissements du Grand Hornu). Les autorités ont d'abord avancé la thèse du complot (DEPUYDT, le Gouverneur de la province, parle, dans une circulaire du 12 octobre 1830 — *Bulletin administratif de la province du Hainaut* — de "masses poussées par des ennemis de la Patrie"), mais ont dû rapidement abandonner celle-ci pour avouer que "c'est sous prétexte de la cherté des grains" que les "masses compromettent les subsistances" (circulaire de DEPUYDT du 20 octobre 1830, *Bulletin administratif de la Province du Hainaut*) et "que la disette (est la) cause des désordres" (circulaire de DEPUYDT du 8 novembre 1830, *Bulletin administratif de la Province du Hainaut*). Il est, selon nous, regrettable que les auteurs, qui se sont intéressés aux événements d'octobre 1830 au Borinage (notamment L. HENNEAUX-DEPOOTER, *Misères et luttes sociales dans le Hainaut 1860-1869*, Bruxelles, 1959, pp. 114-115), aient mis essentiellement l'accent sur la destruction du chemin de fer du Grand Hornu. Les troubles d'octobre, s'ils sont révélateurs de l'opposition de la classe ouvrière à la construction des chemins de fer industriels (en mars 1834, l'annonce de la construction des chemins de fer du Haut et du Bas Flénu provoqua également de l'agitation dans le Borinage; voir à ce sujet l'*Observateur du Hainaut* du 18 mars 1834) ou à la législation relative aux livrets (à l'occasion des événements d'octobre 1830, de nombreux livrets furent détruits; DEPUYDT, le Gouverneur de la



armée a rapidement fait de la juguler (62). Le seul acquis pour la classe ouvrière de ces événements sera l'abandon, combien éphémère, des livrets (63). Ce sera elle qui pâtira le plus des conséquences d'une crise économique aggravée par la commotion politique, et des levées de troupes destinées à soutenir l'effort militaire.

Certes, le nouveau pouvoir donne rapidement satisfaction à l'essentiel des revendications politiques de la bourgeoisie montoise. Mais ces réformes, la région de Mons les payera cher, très cher. Sans bénéficier du rattachement — même économique (64) — à la France, le

Province, dans l'*Exposé de la situation administrative de la province du Hainaut* (Mons, 1834, pp. 158-159) relatif aux exercices 1830-1834, notait notamment : "...Outre les pillages exercés à l'établissement de Degorge et à des maisons de propriétaires et de négociants, les ouvriers charbonniers s'étaient fait remettre, et avaient détruit les livrets déposés par eux dans les divers établissements où ils travaillaient...", sont essentiellement caractérisés par des pillages et motivés par la détresse de la classe ouvrière, privée de travail et de pain.

(62) Armée et organisée au sein d'une "garde civique", la bourgeoisie rétablit rapidement l'ordre dès la fin d'octobre 1830.

(63) Si l'ordre fut rétabli, les autorités déléguées par le pouvoir central hésitèrent, après 1830, à employer la force pour réintroduire l'usage des livrets, tombé en quelque sorte en désuétude après les événements d'octobre. Au grand désespoir des exploitants houillers, qui voyaient dans le maintien des livrets essentiellement un moyen d'obtenir, par le contrôle des salaires, un prix de revient relativement bas de manière à conserver une position concurrentielle avec les autres bassins houillers, les circulaires du gouverneur de la province restèrent sans effet. La réintroduction des livrets — au début de 1841 — fut finalement en quelque sorte négociée entre les exploitants houillers borains et le Gouvernement : en échange de la remise en vigueur de la législation existante — remise en vigueur qui demanda l'intervention de la force armée —, les patrons charbonniers admirent de participer à la création de la "Caisse de prévoyance des ouvriers mineurs du Couchant de Mons", dont l'organisation était vivement souhaitée par l'Etat depuis plusieurs années.

(64) Les milieux houillers montois revendiquèrent à plusieurs reprises vers 1840 une union commerciale avec la France. Dans une lettre adressée au nom de la Chambre de Commerce de Mons à la Députation permanente, Frédéric Corbisier précisait, le 5 septembre 1841 : "...Il nous semblerait que l'on voulut faire de cette question une affaire de parti. Quelques-uns ont prétendu que par cette réunion la nationalité belge serait compromise. Mais c'est, suivant nous, au contraire ce qui doit la consolider de la manière la plus durable. Les regrets qu'excite parfois un gouvernement déchu, les vœux que l'on forme pour son retour, n'ont presque jamais d'autre cause que le froissement des intérêts commerciaux par les commotions politiques. Les Orangistes, qui ont quelques fois troublé la tranquillité des Flandres, et les partisans de la réunion à la France n'auraient jamais pu inquiéter cette nationalité, si l'incorporation à la Hollande d'une part et à la France de l'autre n'avait été présentée par eux comme l'unique remède

bassin industriel de Mons perd définitivement au profit de la Prusse et de l'Angleterre l'important marché houiller hollandais (65), et, loin d'être "indemnisé" de la perte de ce débouché, est largement défavorisé, au cours des décennies qui suivent, au profit des bassins concurrents de Charleroi et du Centre (66).

Les événements de 1830 sont néanmoins profitables à certains. Jeunes juristes et officiers feront de brillantes carrières juridiques (67),

propre de guérir tous les maux dont l'industrie se plaint depuis 1830. Le pouvoir des intérêts matériels est bien puissant puisque, malgré les malheurs qu'entraînait alors la guerre européenne, il a fait regretter amèrement le temps où la Belgique était réunie à l'Empire, puisqu'il a fait regretter encore le temps où le Roi Guillaume blessait d'une manière si brutale notre honneur national et les intérêts moraux les plus chers. La réunion commerciale des deux pays est loin d'entraîner la réunion politique. Que la prospérité agricole, industrielle et commerciale renaisse en Belgique, et tous les habitants seront plus que jamais attachés à leur patrie. Il y a plus d'une industrie pour laquelle la position actuelle est intolérable, et des hommes, qui ne peuvent sortir d'une crise funeste, sous l'ordre actuel des choses, sont bien prêts d'en désirer un autre. Beaucoup ont souffert en silence pendant que l'état de guerre pouvait motiver cette crise; mais quel désespoir pourrait les saisir si elle se prolongeait au sein de la paix la plus profonde ! Depuis dix ans, le Gouvernement cherche le moyen de faire taire les cris de détresse que poussent ces industriels...", AGR, *Chambres de Commerce*, 614.

(65) Voir à ce sujet : M. BRUWIER, "L'exportation du charbon belge en Hollande au XIXe siècle. Les problèmes hennuyers de 1830 à 1863", *Actes du Colloque historique sur les relations belgo-néerlandaises entre 1815 et 1945*.

(66) Alors que sur le plan des voies de communication, la situation du bassin houiller montois restera pour ainsi dire stationnaire au cours des années trente, les bassins de Charleroi et du Centre verront se réaliser des liaisons rapides et intéressantes vers le centre du pays (canal de Charleroi en 1832 et embranchements de celui-ci vers le Centre en 1839) et vers la France (Sambre belge canalisée en 1831, Sambre française canalisée en 1835, liaison Sambre-Oise réalisée en 1838 et ouverture du marché parisien en 1839). H. GALLE, "Les canaux de la Sambre au XIXe siècle. Problèmes posés par la réduction des péages sur cette ligne en 1840", *Contributions à l'histoire économique et sociale*, V, 1968-1969, pp. 89-134; P. LANDUYT, *La Société anonyme des Embranchements du Canal de Charleroi*, Mémoire de licence Université libre de Bruxelles 1977-1978; M. LEVY-LEBOYER, *Les banques européennes et l'industrialisation internationale dans la première moitié du XIXe siècle*, Paris, 1964, p. 603, notes 10 et 14.

(67) Cfr. note 25. Au sujet de la gratification des services prestés, voir la remarquable contribution d'Els WITTE, "Financiële aspecten van de Belgische revolutie", *Actes du Colloque historique sur les relations belgo-néerlandaises entre 1815 et 1945*, (sous presse).

militaires (68) ou politiques (69), et les industriels montois, intéressés dans le bassin de Charleroi, s'ils n'obtiennent pas cette réunion à la France si favorable à leurs hauts fourneaux, seront loin d'être oubliés par le nouveau régime, particulièrement dans le domaine des voies de communication (70).

La "révolution de 1830" est-elle un événement accidentel, comme ont tendance à l'affirmer actuellement certains historiens ? Nous ne le pensons pas. La crise socio-économique, qui provoque l'inquiétude de la bourgeoisie au cours de l'été 1830, a un caractère accidentel, en ce qu'elle vient perturber, de manière imprévue l'évolution d'un phénomène politique. Mais, des "accidents" similaires seront fréquents au cours des années suivantes (71).

Si les "journées de septembre" conduisent à un changement de régime, ce n'est pas pour des raisons accidentelles.

Pour pouvoir, lors d'événements révolutionnaires, adopter une attitude répressive et faire usage sans ménagements de la Force armée dont il dispose, tout régime doit pouvoir s'appuyer sur un certain consensus parmi les citoyens qui ont voix au chapitre. Or en 1830, la bourgeoisie montoise conteste le régime hollandais pour des motifs politiques qui remontent pour la plupart à 1815 et qui ne sont pas accidentels.

La faiblesse militaire du régime n'est pas non plus accidentelle. L'armée, alors qu'elle aurait pu jouer un rôle déterminant lors des événements, est inutilisable en 1830, car recrutée essentiellement à l'échelon régional et composée de miliciens, pressés de rentrer chez eux et peu motivés pour prendre en charge la défense du régime.

(68) Cfr. notes 33-34.

(69) Il suffit de citer les noms d'Alexandre Gendebien et de Charles Blargnies. Cfr. note 30.

(70) Cfr. note 66.

(71) En 1848 par exemple, il y a à nouveau conjonction des mêmes éléments : une crise économique doublée de remous politiques en France. Mais la bourgeoisie belge est cette fois, de manière pour ainsi dire unanime, derrière le pouvoir central, et celui-ci dispose de la force armée nécessaire pour juguler toute tentative d'insurrection populaire (cfr. les incidents de Quiévrain et de Risquons-tout).

En raison de leur supériorité numérique, les Belges ne peuvent plus admettre longtemps, en 1830, l'importance disproportionnée accordée aux Hollandais; ceux-ci, de leur côté, pour des motifs économiques, religieux et linguistiques et en raison de la différence des tempéraments, ne peuvent accepter, sans révolte, d'être privés d'une situation acquise quinze ans plus tôt.

La séparation de 1830 n'est pas une péripétie accidentelle mais un événement inévitable. Elle aurait pu se faire pacifiquement et être limitée à certaines matières, comme celle que nous vivons actuellement au sein de l'Etat belge; elle aurait pu avoir lieu plus tard, à la faveur d'une autre crise socio-économique; mais, c'est notre conviction, elle aurait eu lieu.

## DE SEPTEMBERDAGEN VAN 1830 IN BERGEN

door

Patrick LEFEVRE

### SAMENVATTING

Van 27 augustus 1830 af krijgt de burgerij van Bergen die verontrust werd door de verslechting van het socio-ekonomisch klimaat en door de gebeurtenissen van Brussel, het gedaan zelf voor de verdediging van haar bezittingen te mogen instaan, in ruil voor de verzekering dat de wettelijkheid behouden zal blijven.

Alhoewel ze meestal berust uit vrees voor het avontuur en de ekonomische beroering laat ze zich, bij het behoud van de wettelijkheid, toch nogal algemeen verleiden tot een opwinding die in de loop der volgende weken nog zal toemen. Onder de druk van de publieke opinie zullen de Regenten van Bergen op 31 augustus 1830 aan de Koning een uitgebreid eisenprogramma voorleggen. Bij de heersende beroering is het nogal verwonderlijk dat de Bergense burgerij slechts op 19 september in de onwettelijkheid vervalt, ten gevolge van hevige incidenten die uitgelokt waren door een groep "radikalen" die voornamelijk bestond uit juristen, militairen en ontevreden industriëlen.

Het doorbreken van de wettelijkheid zal er de vertegenwoordigers van het centraal gezag toe brengen de burgerij te ontwapenen en te trachten zelf de sociale orde te handhaven. Dit lukt echter niet want, wegens de massale desertie van dienstplichtigen die begint op 26 september, moeten zij van 29 september af terug de macht geven aan de plaatselijke burgerij die nu bijgestaan wordt door afgevaardigden van het Voorlopig Bewind.

De septemberdagen van 1830 worden in Bergen meer gekenmerkt door de gevolgen van een regeringswijziging dan door deze van een revolutie. Daar de dreiging van de arbeiders afgeweed of gekanaliseerd is, blijven de sociale structuren ongewijzigd. De plaatselijke burgerij krijgt, door het opgeven van de vroe-

gere wettelijkheid en dank zij de oprichting van een nieuwe regering, een aantal hervormingen die zij wenst, maar de gebeurtenissen komen vooral ten goede aan de kleine groep juristen en militairen die de bezielers waren van de radikale kern en die schitterende loopbanen zullen hebben.

Op het economisch vlak zal de balans van deze woelige dagen grotendeels negatief zijn voor het Bergense kolenbekken, daar het zijn Hollands afzetgebied verliest, zonder voordeel te halen uit een hereniging met Frankrijk.

## THE SEPTEMBER-DAYS OF 1830 IN MONS

by

Patrick LEFEVRE

### SUMMARY

From August 27, 1830 on, the middle classes in Mons, alarmed by the deterioration of the social-economic climate and the events of Brussels, succeed in obtaining the right to defend their possessions themselves, in exchange for the assurance that legality will be maintained.

Though they are mostly resigned for fear of adventures and the economic unrest, they are, within the limits of maintained legality, rather generally moved by an agitation which will increase even further in the course of the following weeks. Under the pressure of public opinion the Regents of Mons will present to the King an extensive program of claims. With the prevailing agitation it is rather surprising that the Mons middle classes do not resort to illegality until September 19 in consequence of violent incidents caused by a group of "radicals" recruited mainly among lawyers, soldiers and discontented industrialists.

The breach of legality will induce the representatives of the central government to disarm the middle classes and to try and maintain social order themselves. In vain, for, due to the massive desertion of the conscript starting on September 26, they must, from September 29 on, restore the power to the middle classes who are now assisted by representatives of the provisional Government.

In Mons the September-days of 1830 are characterized more by the repercussions of a change of Government than by those of a revolution. The threat of the labourers being averted or canalized, the social structures remain unaltered.

Whereas the local middle classes, giving up the former legality, obtain a number of reforms they want, owing to the establishment of a new Government, the events favour mainly the small group of lawyers and soldiers who inspired the radical wing and who will follow brilliant careers.

On the economic plane the balance of these agitated days will be largely negative for the Mons coal-basin which loses its Dutch market without reaping the benefit from a reunion with France.

Patrick Lefèvre, Mechelsesteenweg 3, 1960 Sterrebeek